

**Séance publique du 18 décembre 2000**

**Délibération n° 2000-6116**

commission principale : finances et programmation

objet : **Budget primitif 2001 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2001 du budget annexe des eaux, qui est soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 318 810 518 F en dépenses et en recettes, toutes sections confondues. En raison de l'affermage du service d'eau potable, le budget d'exploitation (135 MF) reflète pour l'essentiel des flux financiers entre la Communauté urbaine et ses fermiers. La section d'investissement (184 MF) traduit l'effort financier consenti pour assurer la protection de la ressource, la pérennité des réseaux.

**Budget primitif 2001 - budget annexe des eaux - présentation générale (en F TTC) - tableau n° 1 -**

<b>Libellés</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
<b>exploitation</b>		
<b>mouvements réels</b>	<b>36 822 864</b>	<b>125 713 906</b>
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>97 956 106</b>	<b>9 065 064</b>
intérêts courus	94 808	
amortissements	62 361 298	9 065 064
autofinancement prévisionnel	35 500 000	
<b>total de l'exploitation</b>	<b>134 778 970</b>	<b>134 778 970</b>
<b>investissement</b>		
<b>exploitation</b>		
<b>mouvements réels</b>		
<b>mouvements d'ordre</b>		
intérêts courus		94 808
amortissements		62 361 298
autofinancement prévisionnel		35 500 000
intérêts courus		
amortissements	9 065 064	
autofinancement prévisionnel		
<b>total de l'investissement</b>	<b>184 031 548</b>	<b>184 031 548</b>
<b>total du budget</b>	<b>318 810 518</b>	<b>318 810 518</b>

Ce budget d'un service public à caractère industriel et commercial est régi par l'instruction comptable M49. La gestion financière se fait, comme pour tous les budgets de la Communauté, par opération. Les crédits inscrits le sont pour leurs montants toutes taxes comprises, la TVA, due et mandatée, est récupérée par les fermiers auprès des services fiscaux puis reversée à la Communauté. Ceci donne lieu à des écritures d'ordre, en dépenses et en recettes, qui augmentent les volumes d'investissement de 20,170 MF sans signification économique.

La production annuelle d'eau potable (de l'ordre de 110 millions de mètres cubes) se fait pour l'essentiel à partir de la zone de captage de Crépieux-Charmy au nord de Lyon. Les eaux sont traitées par l'usine de Croix-Luizet et, si besoin, par celle de Rillieux la Pape. La distribution est assurée par un réseau de plus de 3 600 kilomètres auprès de 260 000 abonnés.

### SECTION D'EXPLOITATION

Arrêtée à 134,779 MF, la section d'exploitation est en diminution de 5,5 % par rapport à 2000. En mouvements réels, les produits se sont infléchis de près de 6 %, les charges de plus de 11 %, l'autofinancement dégagé s'élève à 35,5 MF, inférieur de 1,5 MF à celui de l'an dernier (37 MF).

#### Les produits -

En mouvements réels, ils s'élèvent à 125,714 MF contre 133 MF en 2000. Ce phénomène s'explique car :

- le produit de la redevance d'exploitation (2° élément de la redevance) est à 55,5 MF en hausse de 0,8 %, en application des avenants n° 7 et 11 aux contrats d'affermage. Le prix de base du mètre cube d'eau pourrait être de 7,44F HT au 1er janvier 2001 pour une consommation semestrielle de 60 mètres cubes et un compteur de diamètre 15 mm,

- mais le remboursement de la dette pour les biens transférés au 1er janvier 1987, s'élève à 63,734 MF. Il suit le rythme d'amortissement et se trouve donc en diminution. A titre d'information, l'annuité de la dette, pour cette année, s'élève à 48,445 MF,

- les autres produits concernent divers remboursements et reversements : celui des charges sociales, des personnels détachés (2,4 MF), des taxes foncières, en contrepartie des charges, de la contre-valeur (1,3 MF) de la redevance due à Voies navigables de France (contre-valeur fixée à 0,015 F HT le mètre cube facturé).

#### Budget primitif 2001 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation (en F TTC) - tableau n° 2 -

Compte	Nature	Budget primitif 2000	Budget primitif 2001	Evolution 2001/2000
64	charges de personnel remboursement des charges sociales	3 000 000	2 400 000	- 20 %
70	ventes de produits	10 000	10 000	0,00 /
75	autres produits de gestion courante	56 568 650	57 060 000	0,87 %
	2° élément de la redevance (exploitation)	55 058 650	55 500 000	0,80 %
	redevance Voies navigables de France	1 500 000	1 300 000	- 13,33 %
	redevances (Telecom, EDF)	10 000	260 000	ns
76	produits financiers	71 356 147	63 733 906	- 10,68 %
	1er élément de la redevance (dette)	68 936 861	63 248 907	- 8,25 %
	autres produits (dont usine de secours)	2 419 286	484 999	- 79,95 %

<b>77</b>	<b>produits exceptionnels</b>	<b>11 663 200</b>	<b>11 575 064</b>	<b>- 0,76 %</b>
	amortissements	9 023 200	9 065 064	0,46 %
	remboursement des taxes foncières	2 240 000	2 100 000	- 6,25 %
	remboursements auprès des assurances	400 000	410 000	2,50 %
	<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>133 574 797</b>	<b>125 713 906</b>	<b>- 5,89 %</b>
	<b>total général des produits</b>	<b>142 597 997</b>	<b>134 778 970</b>	<b>- 5,48 %</b>

### Les charges de l'exploitation -

Les charges réelles, en diminution de 11,5 %, s'élèvent à 36,823 MF. La part la plus importante est celle des intérêts de la dette qui s'élèvent à 19,050 MF en diminution de 12,6 %, cette année. L'encours de la dette inscrite dans ce budget est de 304 MF contre 350,2 MF au 1er janvier 2000, l'an dernier. La diminution s'explique par l'extinction de contrats anciens et l'amortissement anticipé de contrats en cours très partiellement compensés par l'encaissement des avances remboursables nouvelles accordées par l'Agence de l'eau. Ces avances sont consenties à taux réduit (0,50 %). L'annuité 2001 est le reflet de l'extinction progressive de la dette.

Le tableau n° 3 ci-dessous rappelle, depuis 1995, l'évolution des redevances versées par les fermiers et leur rapprochement par rapport à la dette.

### Budget primitif 2001 - budget annexe des eaux - évolution des redevances de l'affermage (en MF) - tableau n° 3 -

Libellés	Compte administratif 1995	Compte administratif 1996	Compte administratif 1997	Compte administratif 1998	Compte administratif 1999	Budget primitif 2000	Budget primitif 2001
remboursement de la dette (1er élément)	81,251	80,500	78,616	76,655	74,249	71,356	63,249
redevance d'exploitation (2° élément)	64,722	66,696	53,358	53,786	55,109	55,059	55,500
<b>sous-total des versements des fermiers</b>	<b>145,973</b>	<b>147,196</b>	<b>131,974</b>	<b>130,441</b>	<b>129,358</b>	<b>126,415</b>	<b>118,749</b>
évolution annuelle ( en %)	- 8,61 %	0,84 %	- 10,34 %	- 1,16 %	- 0,83 %	- 2,04 %	- 6,06 %
<b>recettes réelles d'exploitation</b>	<b>161,540</b>	<b>157,083</b>	<b>138,642</b>	<b>138,838</b>	<b>139,134</b>	<b>133,575</b>	<b>125,714</b>
ratio des versements/recettes réelles	90,36 %	93,71 %	95,19 %	93,95 %	92,97 %	94,64 %	94,46 %
<b>annuité de la dette à long terme</b>	<b>82,328</b>	<b>80,206</b>	<b>77,915</b>	<b>79,483</b>	<b>74,168</b>	<b>60,507</b>	<b>48,445</b>
taux de remboursement de la dette annuité	98,69 %	100,37 %	100,90 %	96,44 %	100,11 %	117,93 %	130,56 %

Les autres charges réelles sont destinées, outre les achats et services extérieurs (1,8 MF), à la prise en charge des dépenses de personnel, au transfert en investissement de la charge financière pour l'usine de secours. Au total, elles représentent 17,68 MF contre 20,6 MF, l'an passé.

Les dotations aux amortissements (62,361 MF), les intérêts courus non échus effectuent avec l'autofinancement prévisionnel (35,5 MF), un transfert de crédits vers l'investissement de 90 MF de même niveau que l'année précédente (92 MF).

## Budget primitif 2001 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (en F TTC) - tableau n° 4 -

Compte	Nature	Budget primitif 2000	Budget primitif 2001	Evolution 2001-2000
60	achats	25 000	20 000	- 20,00 %
61	services extérieurs	1 530 497	1 828 500	19,47 %
	informatique	589 100	825 000	40,04 %
	primes d'assurances	145 897	135 000	- 7,47 %
	entretien du matériel	50 000	120 000	140,00 %
	charges immobilières	300 000	300 000	0,00 %
	frais de stages et études	445 500	448 500	0,67 %
62	autres services extérieurs	2 557 500	2 098 500	- 17,95 %
	rémunérations de prestations de service	2 420 000	1 970 000	- 18,60 %
	insertion, publicité, déplacements, frais d'actes et contentieux	87 500	78 500	- 10,29 %
		50 000	50 000	0,00 %
63	impôts et taxes	3 875 000	3 499 000	- 9,70 %
	versement transport, CNFPT...	58 000	74 000	27,59 %
	autres impôts dont taxes foncières	2 317 000	2 125 000	- 8,29 %
	redevance Voies navigables de France	1 500 000	1 300 000	- 13,33 %
64	charges de personnel	8 340 800	8 625 017	3,41 %
	rémunérations	4 740 000	5 139 217	8,42 %
	cotisations URSSAF	600 000	620 000	3,33 %
	caisses de retraite	3 000 000	2 865 000	- 4,50 %
	autres charges	800	800	0,00 %
65	autres charges de gestion courante	700 000	850 000	21,43 %
	créances irrécouvrables	50 000	50 000	
	charges de gestion courante	650 000	800 000	23,08 %
66	charges financières	21 903 505	19 145 251	- 12,59 %
	intérêts de la dette (long et moyen termes)	21 802 812	19 050 443	- 12,62 %
	intérêts courus non échus	100 693	94 808	- 5,84 %
67	charges exceptionnelles	2 649 512	791 340	- 70,13 %
	subvention aux mutuelles du personnel	43 000	43 000	0,00 %
	cotisation aux syndicats	317 500	190 500	- 40,00 %
	capital transféré ( usine de secours)	2 289 012	457 840	- 80,00 %
	annulations sur exercices antérieurs		100 000	
68	dotations aux amortissements	63 904 893	62 361 298	- 2,42 %
	- amortissements techniques	60 389 072	58 845 477	- 2,56 %
	- transfert de charges	3 515 821	3 515 821	
	sûreté budgétaire	111 290	60 064	- 46,03 %
	autofinancement	37 000 000	35 500 000	- 4,05 %
	mouvements réels	41 592 411	36 822 864	- 11,47 %
	total général des charges	142 597 997	134 778 970	- 5,48 %

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, arrêtée à 184,032 MF, est en diminution de 4,36 %, soit -8 MF. La Communauté urbaine assure les investissements dans le cadre du plan de mandat, en liaison avec le contrat d'agglomération passé avec l'Agence de l'eau pour une politique visant la qualité de l'eau potable ainsi que la permanence des débits et quantités distribués par un réseau qui avoisine 3 600 kilomètres.

En terme opérationnel, ce sont 123,085 MF TTC qui sont programmés cette année, financés par les avances et subventions liées aux travaux, la TVA récupérée, à hauteur de 65,42 MF, ce qui ramène la charge nette à 57,7 MF. Compte tenu de l'autofinancement, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

### L'investissement opérationnel-

Les dépenses de maintenance concernent le parc informatique (bureautique et technique) nécessaire à la gestion automatisée des réseaux (1,285 MF).

Le programme annuel de travaux, pour la construction, l'amélioration du réseau et le renouvellement des conduites anciennes, est porté à 45 MF. Cette dotation dépasse de 1 MF celle de l'an passé.

Les branchements effectués à la demande de tiers (7 MF), selon les opérations immobilières de l'agglomération, sont financés en partie par les bénéficiaires pour leurs propres besoins.

L'augmentation des capacités de stockage (13 MF), correspond aux tranches de travaux 2001 du réservoir à Sainte Foy lès Lyon (7 MF), des stations Saint-Irénée et Fontanières (6 MF) pour un coût total prévisionnel de 19 MF de 2001 à 2003.

La sécurité de la ressource regroupe le déplacement du captage de Saint Priest (8 MF) pour lequel sont perçus des financements de l'Etat et du Département (4 MF), l'enfouissement des lignes électriques (10 MF), la barrière hydraulique (1,2 MF) et la mise en conformité des DUP, en tout 21 MF sont prévus pour assurer la fiabilité des captages.

Pour la sécurité de l'adduction et de la distribution, 35 MF pourraient être envisagés, dont une tranche de 17 MF pour le remplacement des canalisations en fonte et le désamiantage, 7 MF pour le renouvellement des branchements en plomb, 0,4 MF est destiné à assurer la gestion automatisée des réseaux. La charge nette se limite à 8,15 MF, compte tenu des recettes attendues de l'Agence de l'eau (19,32 MF) et de la récupération de la TVA (7,53 MF).

### Les mouvements financiers -

Les mouvements financiers prévisionnels assurent le financement de la charge nette (57,7 MF). Les dépenses réelles sont destinées à assurer l'amortissement du capital de la dette (29,4 MF) et à prévoir un crédit de sûreté budgétaire (2,317 MF).

La comptabilisation des créances de TVA grève les masses de 20 MF.

Les recettes d'investissement, outre celles attendues de l'Agence de l'eau qui sont affectées, sont des produits internes provenant de l'exploitation à hauteur de 62,361 MF pour les amortissements techniques et financiers et de 35,5 MF pour l'autofinancement prévisionnel qui devrait se dégager de l'exercice 2001.

Le budget s'équilibre sans que soit nécessaire le recours à l'emprunt ;

### Budget primitif 2001 - budget annexe des eaux - section d'investissement (en F TTC) - tableau n° 5 -

Investissement opérationnel	Dépenses	Recettes	Charge nette
informatique	1 285 000	150 000	1 135 000
programme général de travaux	45 000 000	5 000 000	40 000 000
travaux pour tiers	7 000 000	7 000 000	0

<b>augmentation de la capacité de stockage</b>	<b>13 000 000</b>	<b>5 200 000</b>	<b>7 800 000</b>
réservoir de Sainte Foy lès Lyon	7 000 000	2 800 000	4 200 000
Saint-Irénée et Fontanières	6 000 000	2 400 000	3 600 000
<b>sécurité de la ressource dont</b>	<b>20 900 000</b>	<b>8 580 000</b>	<b>12 320 000</b>
captage de Saint Priest	8 000 000	4 000 000	4 000 000
barrière hydraulique	1 200 000		1 200 000
enfouissement lignes 20 000 volts	10 000 000	4 000 000	6 000 000
mise en conformité DUP	1 200 000	580 000	620 000
suivi de la nappe	500 000		500 000
<b>raccordement des communes extérieures</b>	<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>
<b>sécurité de l'adduction et de la distribution</b>	<b>34 900 000</b>	<b>19 320 000</b>	<b>15 580 000</b>
renouvellement branchements plomb	7 000 000	7 000 000	0
bouches et clapets	2 000 000	120 000	1 880 000
télégestion	8 500 000	5 000 000	3 500 000
canalisation fonte amiante	17 000 000	7 000 000	10 000 000
G Eaux	400 000	200 000	200 000
<b>recettes de TVA</b>		<b>20 170 000</b>	<b>- 20 170 000</b>
<b>total de l'investissement opérationnel</b>	<b>123 085 000</b>	<b>65 420 000</b>	<b>57 665 000</b>
<b>mouvements financiers</b>			
autofinancement prévisionnel		35 500 000	- 35 500 000
amortissements	9 065 064	62 361 298	- 53 296 234
dette	29 394 766	94 808	29 299 858
créances de TVA	20 170 000	20 170 000	
créance usine de secours		485 442	- 485 442
sûreté budgétaire	2 316 718		2 316 818
<b>total des mouvements financiers</b>	<b>60 946 648</b>	<b>118 611 748</b>	<b>- 57 665 000</b>
<b>total des mouvements réels</b>	<b>174 966 584</b>	<b>86 075 442</b>	<b>57 179 558</b>
<b>total général de la section d'investissement</b>	<b>184 031 548</b>	<b>184 031 548</b>	<b>0</b>

Vu ledit dossier ;

Vu les avenants n° 7 et 11 aux contrats d'affermage ;

Vu ses délibérations en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2001 du budget annexe des eaux, arrêté à 318 810 518 F.

**2° - Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des classes 6 et 7 d'exploitation à l'exception des comptes :

- 60, achats et variations des stocks,
- 61, services extérieurs,

- 62, autres services extérieurs,
- 709, ristournes,

qui forment un chapitre.

**3° - Décide :**

a) - l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget,

b) - de fixer le prix de base de l'eau, conformément à l'avenant n° 11 du contrat d'affermage approuvé en conseil de Communauté lors de sa séance du 19 décembre 1996.

**4° - Applique** les durées d'amortissement telles qu'approuvées en conseil de Communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

**5° - Confirme** que, pendant l'année 2001, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendront également aux agents communautaires.

**6° - Fixe** la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,015 F HT le mètre cube d'eau potable facturé.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,